



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 20 octobre 2021 à 20h00

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2021
3. *Création d'une nouvelle commission trafic*
4. Arrêté « Impôt foncier » désignant l'introduction d'un impôt foncier
5. Arrêté « Autorisation fiduciaire » désignant l'organe de révision pour les comptes 2021, 2022 et 2023
6. Informations de chacune des commissions
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

Appel

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Romane Haldimann, Fabio Lebre, Sophie Farine Brunner, Adrien Leonelli, Manesh Robert-Nicoud, Kewin Borel, Raphaël Maradan, Jérôme Galli, Emily Faivre, Natacha Tissot et Curdin Jeanneret

Absentes et excusées : Emilie Känel et Estelle Vuille N'Gaïdé

Sont présents en tant que membres du Conseil communal: Sébastien Verbeck, Jean-François Choffet et Philippe Raval.

Mégane Verdon (PV), Séverine Dick-Boucard

Séverine ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tout le monde.

Nicole propose une modification de l'ordre du jour en rajoutant un point « création d'une nouvelle commission trafic » en lien avec la dernière séance.

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

Nicole passe au point suivant.

Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2021

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité. Nicole remercie Mégane.

Nicole passe au point suivant.

Création d'une nouvelle commission trafic

La création de cette nouvelle commission passe au vote : 9 pour et 2 abstentions.

Les personnes intéressées sont Adrien, Manesh, Jérôme, Natacha et Curdin. Ces nominations sont acceptées à l'unanimité.

Nicole passe au point suivant.

Arrêté « Impôt foncier » désignant l'introduction d'un impôt foncier

Nicole passe la parole à Philippe.

Tout d'abord, Philippe relève qu'il n'est jamais simple de venir devant le Conseil général pour faire passer un impôt et surtout par les temps qui courent.

Avant le 1^{er} janvier 2020, cet impôt existait déjà dans notre commune, seules les personnes morales étaient concernées.

Suite à la réforme fiscale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, nous n'encaissons plus cet impôt.

Il faut également tenir compte de la nouvelle loi sur les finances LFINEC et plus particulièrement l'article 14. Philippe en fait la lecture.

Il rappelle que notre budget 2021 prévoit un déficit de Fr. 190'000.00 et que les prochaines années se seront pas mieux.

Philippe explique en détail les conséquences de la réforme fiscale et l'introduction de l'impôt foncier en donnant quelques chiffres.

Sophie nous indique que la commission financière s'est retrouvée dernièrement concernant ce point. Elle nous lit son rapport et souligne qu'ils sont favorables à cette introduction.

Nicole remercie Sophie et Philippe.

La parole n'est pas demandée. Nicole propose de passer au vote.

L'arrêté pour l'introduction de l'impôt foncier est accepté à 10 voix pour et 1 abstention.

Nous passons au point suivant.

Arrêté « Autorisation fiduciaire » désignant l'organe de révision pour les comptes 2021, 2022 et 2023

Nicole passe la parole à Séverine

Séverine demande s'il y a des questions en lien avec le rapport envoyé avec la convocation. Il n'y a pas question.

Elle nous explique que le changement d'organe de contrôle est obligatoire. Selon la LFINEC, ce changement doit intervenir tous les 3 ans.

Deux devis ont été demandés :

La **Fiduciaire Sorevor SA** pour un montant annuel de **Fr. 4'600.00 HT**, avec une possibilité de contrôle à l'improviste pour un montant supplémentaire de Fr. 350.00 HT.

La **Fiduciaire Deuber & Beuret SA** pour un montant annuel de **Fr. 3'600 HT**.

Pour information, les contrôles à l'improviste ne sont plus obligatoires.

Au vu de la différence de prix, le Conseil communal propose de poursuivre nos révisions de comptes avec la Fiduciaire Deuber & Beuret. Séverine indique également que cette dernière effectue les contrôles pour les communes de Rochefort, Val-de-Travers, La Côte-aux-Fées et Les Verrières.

Séverine demande s'il y a des questions.

Romane demande si la Fiduciaire Deuber & Beuret peut également faire un contrôle à l'improviste si on le souhaite. Séverine indique que cela est possible.

Philippe précise qu'avec la Fiduciaire Sorevor le travail de révision était mené dans les règles mais sans proposition d'amélioration de la situation courante. Cependant, pour une commune de miliciens, il est souhaitable d'avoir un appui approfondi.

Jérôme relève que les personnes les plus concernées par ce changement sont les employées de l'administration, il ne voit pas d'inconvénient si pour elles il n'y a aucun problème. Séverine abonde dans le sens des remarques de Philippe concernant la Fiduciaire Sorevor SA. Séverine a eu un contact téléphonique avec la Fiduciaire Deuber & Beuret et elle a eu un bon feeling et elle a pu constater qu'ils ont une vision un peu plus élargie de la révision des comptes.

Emily demande comment on peut expliquer la différence de prix entre les deux fiduciaires. Séverine avait fait la demande à Sorevor pour savoir s'ils pouvaient s'aligner sur le prix de Deuber & Beuret mais sans succès. Cette différence est inexplicable.

Kewin aimerait s'assurer qu'il s'agit bien d'un forfait et qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires. Séverine indique qu'il n'y aura pas de frais en plus.

Nicole remercie Séverine.

La parole n'étant plus demandée nous passons au vote. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Nous passons au point suivant.

Informations de chacune des commissions

Nicole passe la parole aux membres des commissions.

Commission Financière

Lors de la dernière séance, il y avait également un point de situation concernant le Vieux-Puits. Le Conseil communal est en lien direct avec le gérant pour trouver des solutions. Il a été décidé de laisser le loyer baissé

jusqu'à la fin de l'année. Il y a également trois mois de loyers en retard qui devraient être payés d'ici la fin de l'année. Le dossier est en cours.

Commission de développement

Sophie indique qu'ils ont rencontré Monsieur Faron, responsable du réseau pédestre neuchâtelois concernant le nouveau plan directeur des sentiers pédestres.

Ce plan a été mis en consultation au Grand Conseil il y a quelques semaines. Il y a également eu un article dans le journal Arcinfo. Le but est de sécuriser et améliorer le confort des marcheurs en évitant les routes et en favorisant les chemins de forêts. Si ce plan est validé, notre commune sera reliée aux communes environnantes. Actuellement, notre sentier pédestre est en partie balisé sur la route cantonale ce qui fait de nous des prioritaires pour la modification de ce balisage qui devait avoir lieu en 2023. Le Grand Conseil doit se prononcer d'ici fin 2022.

Concernant les 200 ans de la commune, un tout-ménage a été envoyé aux habitants et un email aux sociétés locales pour les inviter à la séance qui aura lieu le 21 octobre. Sophie rappelle que les conseillers généraux sont les bienvenus.

Commission d'urbanisme

Il n'y a pas eu de séance.

Commission de la police du feu et de la salubrité publique

Manesh nous indique que des visites de contrôle sont prévues prochainement.

Philippe nous informe qu'il avait été décidé d'effectuer un contrôle au bâtiment du Vieux-Puits. Finalement, au vu des problèmes rencontrés, le Conseil communal a décidé de repousser cette visite.

Nicole demande la raison de ce report. Philippe nous indique que les rapports avec le gérant du Vieux-Puits sont tendus et que nous allons éviter de mettre de l'huile sur le feu.

Commission de règlement communaux

Séverine nous indique que le règlement est en cours de finalisation. Nous avons encore quelques questions. Le tout sera envoyé au Service des communes une fois que le budget sera terminé.

Commission de l'énergie

Jérôme indique qu'ils ont reçu deux personnes du canton concernant la nouvelle loi sur l'énergie. Il y a des choses très intéressantes mais qui nécessitent un certain investissement financier.

Jean-François nous informe que les communes doivent présenter un plan énergie d'ici fin 2024. Ce plan doit être réalisé avec l'appui d'un bureau spécialisé. Nous avons déjà eu une offre du bureau Planair pour un montant de Fr. 12'000.00. Ce montant est subventionné à 50 % par l'Etat de Neuchâtel. Un groupement avec les trois autres communes de la Vallée sera étudié afin de voir si un gain financier est possible. Cependant, nos communes sont très éloignées, le responsable du SENE nous a informé que la réalisation d'un plan commun ne sera probablement pas possible. D'autres offres vont être demandées. Pour le moment, tout reste encore à faire. Cela va donner du travail à la commission.

Concernant l'extension du CAD, les retours du sondage sont très intéressants. Le dossier a été transmis à Viteos pour étude. Nous attendons leur rapport.

Commission de naturalisations

Il n'y a pas eu de séance.

Commission école

Une séance est prévue la semaine prochaine.

Emily nous indique que la décoration du bus a été finalisée par un apéro de remerciement pour les personnes ayant participé financièrement.

Commission paysage

Il n'y a pas eu de séance.

SEVAB

Il n'y a pas eu de séance.

Le tour de toutes les commissions a été fait, nous passons au point suivant.

Informations du Conseil communal

Jean-François / Vers Lermite.

Jean-François nous informe que la société Flexome va acquérir le terrain dans le lotissement Vers Lermite. Un montant de Fr. 147'485.00 pour la vente du terrain nous a été versé.

Philippe / Ramoneur

Philippe nous indique que nous avons reçu la nouvelle convention. Comme expliqué lors du dernier Conseil général, le Conseil communal a décidé de reconduire la convention avec Monsieur Steudler. Quelques modifications y seront apportées, notamment concernant les personnes qui désireraient un autre ramoneur. Cette convention sera finalisée avec Monsieur Steudler et le Conseil communal d'ici la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Divers

Nicole nous rappelle qu'il y a toujours une place vacante au Conseil communal. Il est important de continuer à chercher.

Philippe indique qu'il sera bien d'intégrer Curdin aux prochaines visites de la police du feu.

Manesh nous indique que sa voisine, Isabelle Perrinjaquet nous a envoyé une lettre et lui a remis la copie du courrier de réponse de CarPostal concernant l'arrêt de bus ce trouvant à proximité de son domicile. Dans ce dernier, CarPostal met la faute sur la commune concernant la suppression de cet arrêt. Sébastien indique que la lettre de réponse au courrier de Madame Perrinjaquet a été signée et sera envoyée demain. Sébastien explique que cet arrêt a été supprimé suite à une décision de l'Etat de Neuchâtel. Lors de la dernière législature, le canton avait demandé un inventaire de nos arrêts de bus qui n'étaient pas utilisés par des enfants de moins de 16 ans. Seul l'arrêt de la Couronne était concerné. Le Conseil communal va se renseigner auprès du service cantonal et CarPostal pour savoir s'il est possible de le remettre en fonction et se renseigner sur les frais que cela engendrerait.

Philippe ajoute qu'il a participé à une séance avec le SCAV, ce service est en train de mettre en place un système de macarons pour les personnes aidantes qui permettrait de transporter des personnes dans des endroits difficiles d'accès afin d'avoir la possibilité de soins.

Kewin demande si quelque chose a été fait concernant la 5G. Sébastien indique que nous n'avons reçu aucune demande. Jérôme précise que si le changement a lieu sur un mât existant il n'a y pas besoin d'autorisation. Nous n'en avons pas sur notre territoire. Sébastien informe que ce dossier peut être repris par une commission. Le Conseil communal se renseignera auprès des communes environnantes pour savoir si des mâts ont été modifiés ou créés.

La prochaine séance a lieu le 8 décembre à 20h00.

La séance est levée à 20h48.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La collaboratrice administrative

Mégane Verdon

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Présidente

Nicole Künzi

La Secrétaire

Romane Haldimann